





TP UML USE CASE (CAS D'UTILISATION)

DURE TOTALE DU MODULE: 2H00

Auteur(s)	Relu, validé et visé par :	Date de création :	Date dernière MAJ :	
<u>Mathieu Mithridate</u>	Jérôme CHRETIENNE : Resp. Secteur Tertiaire & Numérique	25/01/2021		
	kesp. Secteur Tertiaire & Numerique			
	Florence CALMETTES : Coordinatrice Filière Syst. & Réseaux	diffusion ou rediffusion,	Toute reproduction, représentation, diffusion ou rediffusion, totale ou partielle, de ce document ou de son contenu par quelque procédé que ce soit est interdite sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'ADRAR.	
	Marc CECCALDI Coordinateur Filière Développement	que ce soit est interdite s		







Table des matières

Présentation du TP :	3
Sujet ·	ł

Auteur(s)	Relu, validé et visé par :	•	Date de création :	Date dernière MAJ :
Mathieu Mithridate	Jérôme CHRETIENNE : Resp. Secteur Tertiaire & Numérique		25/01/2021	
	Florence CALMETTES : Coordinatrice Filière Syst. & Réseaux		Toute reproduction, représentation, diffusion ou rediffusion, totale ou partielle, de ce document ou de son contenu par quelque procédé que ce soit est interdite sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'ADRAR.	
	Marc CECCALDI Coordinateur Filière Développement			







Présentation du TP:

Réalisation du digramme UML Use Case (cas d'utilisation depuis un cahier des charges)

Sujet:

Réalisez le diagramme UML de cas d'utilisations depuis le cahier des charges ci-dessous il devra représenter les différents acteurs ainsi que les cas d'utilisation correspondants :

Notre établissement scolaire a besoin d'un outil pour la gestion du temps périscolaire (Activités en dehors de l'emploi du temps des élèves). Gestion d'emploi du temps, appel et suivi des élèves.

Cet outil sera composé :

- -d'un site web back-office pour le principal adjoint (administrateur),
- -d'un site web pour les enseignants,
- -d'un site web pour le service de vie scolaire,
- -d'une application Android pour les enseignants (fonctionnalités équivalente à la version web mobile du site web des enseignants).

Le principal adjoint devra pouvoir effectuer les actions suivantes :

- -gérer les séances,
- -gérer les comptes enseignants,
- -gérer les élèves,
- -gérer les classes,
- -l'import des enseignants,
- -l'import des élèves,
- -l'affectation des élèves à une classe,
- -l'affectation des séances aux élèves et aux enseignants,
- -Voir la liste des absences,
- -imprimer les absences élèves,

Auteur(s)	Relu, validé et visé par :		Date de création :	Date dernière MAJ :
Mathieu Mithridate	Jérôme CHRETIENNE : Resp. Secteur Tertiaire & Numérique		25/01/2021	
	Florence CALMETTES : Coordinatrice Filière Syst. & Réseaux		Toute reproduction, représentation, diffusion ou rediffusion, totale ou partielle, de ce document ou de son contenu par quelque procédé que ce soit est interdite sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'ADRAR.	
	Marc CECCALDI Coordinateur Filière Développement			







-se déconnecter.

Les enseignants devront pouvoir effectuer les actions suivantes :

- -effectuer les appels (présence des élèves) des séances auxquelles ils sont affectés,
- -faire le suivi individuel des élèves par séance (noter, vérifier si les élèves ont leur matériel, commenter),
- -voir la liste des séances auxquelles ils sont affectés,
- -se déconnecter.

Le service de vie scolaire devra pouvoir effectuer les actions suivantes :

- -voir la liste des absences,
- -imprimer la liste des absences,
- -se déconnecter.

Auteur(s)	Relu, validé et visé par :	Date de création :	Date dernière MAJ :	
<u>Mathieu Mithridate</u>	Jérôme CHRETIENNE : Resp. Secteur Tertiaire & Numérique	25/01/2021		
	Florence CALMETTES : Coordinatrice Filière Syst. & Réseaux	Toute reproduction, représentation, diffusion ou rediffusion, totale ou partielle, de ce		
	Marc CECCALDI Coordinateur Filière Développement	document ou de son contenu par quelque procédé que ce soit est interdite sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'ADRAR.		